

Rapport succinct sur l'Année européenne de la conservation de la nature 1970 en Suisse

Autor(en): **Hunziker, Théo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **44 (1971)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport succinct sur l'Année européenne de la conservation de la nature 1970 en Suisse

30

C'est seulement au cours des années à venir et surtout dans l'évolution des paysages et des localités que l'on verra dans quelle mesure l'Année européenne de la conservation de la nature 1970 portera ses fruits en Suisse. Néanmoins, de nombreux indices permettent aujourd'hui déjà de tirer la conclusion que l'année 1970 n'a pas seulement été un feu de paille, mais qu'elle a sensiblement augmenté, dans le peuple et auprès des autorités, la compréhension et la volonté d'agir en vue de sauvegarder notre environnement.

La mise sur pied du programme national avait été confiée par le Conseil fédéral à la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN). Ce faisant, on a évité des difficultés bureaucratiques, l'initiative privée a pu s'épanouir et les campagnes ont pu être variées et étendues. Pour réaliser ce programme national on disposait d'environ 1 million de francs, dont la majeure partie a été fournie par la ligue elle-même. Les programmes cantonaux, qui tenaient dans une large mesure compte des conditions spéciales régnant dans les différentes régions, furent élaborés par les autorités s'occupant de protection de la nature et les sections de la LSPN; ces mêmes autorités et sections contribuèrent au financement. Sur le plan national, il y a lieu de relever les campagnes et résultats suivants:

– Sur la base d'un arrêté fédéral, l'armée a participé à l'Année de la conservation de la nature 1970 avec son propre programme, discuté avec la LSPN.

– Le Parlement a pris un arrêté sur l'introduction dans la Constitution d'un article sur l'environnement (art. 24 septies). Cet article prévoit que la Confédération devra s'occuper de problèmes d'environnement, qui jusqu'ici n'avaient pas encore été traités sur une base constitutionnelle, tels que la pollution de l'air, le bruit.

Le vote populaire à ce sujet a eu lieu le 6 juin 1971. Le projet d'article constitutionnel a été accepté à une majorité exceptionnellement forte (1 222 493 oui contre 96 380 non). D'ailleurs, conscient de l'urgence de ce problème et persuadé que le peuple accepterait l'article en question, le Conseil fédéral avait décidé, avant le 6 juin déjà, de créer un Office fédéral de l'environnement.

– Comme contribution particulièrement précieuse de la Confédération, citons la circulaire du Conseil fédéral du 5 octobre 1970, invitant instamment les gouvernements cantonaux à mettre à disposition, dans le cadre de leurs attributions, les moyens financiers et d'organisation indispensables à une protection efficace de la nature et du paysage.

– L'élaboration, par une commission d'experts, d'un projet de loi sur l'aménagement du territoire, daté du 14 octobre 1970, a certainement été fortement activée par l'Année de la conservation de la nature 1970.

– M. J. Bächtold, conseiller national, président de la Ligue suisse pour la protection de la nature et spécialiste chevronné en matière de constructions, a créé, à l'intention des parlementaires, un groupe pour la protection de la nature et du paysage. Un tiers environ des membres du Parlement en font déjà partie.

– Un symposium sur la protection de notre milieu vital a eu lieu du 10 au 12 novembre 1970 à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, qui a ainsi apporté une contribution personnelle à l'Année de la conservation de la nature 1970. L'Ecole polytechnique avait suspendu pendant ces trois jours tous ses cours, afin de permettre à tous les professeurs, assistants et étudiants de participer à cette manifestation, qui avait pour but de secouer aussi bien l'Ecole polytechnique que les autorités du pays et la population. Il s'agit là d'un exemple à suivre et à répéter.

– Les producteurs et distributeurs en gros d'emballages ont lancé la «Campagne pour une Suisse propre», qui a pour but de participer activement, au-delà de l'année 1970, à la solution des problèmes que posent les déchets.

– Divers films, expositions, brochures et livres, de même que la presse, la radio et la télévision soulignèrent de façon pressante la nécessité de mieux protéger la nature.

Nous avons renoncé sciemment à allonger cette liste; mais nous recommandons chaudement à tous les pays qui ont participé à l'Année européenne de la conservation de la nature 1970 de fournir le plus rapidement possible au Conseil de l'Europe la preuve du succès remporté chez eux, en signalant les campagnes particulièrement originales et fructueuses, sans oublier toutefois celles qui n'ont éveillé aucun écho dans la population.

De cette façon seulement, les grosses dépenses consenties pour l'année 1970 se justifient et ne disparaîtront pas sans laisser de traces, mais seront au contraire un stimulant pour trouver des moyens nouveaux et efficaces, de nature à gagner les citoyens de tous les Etats d'Europe à la bonne cause de la protection de la nature.

Berne, le 11 juin 1971.

Inspection fédérale des forêts
Section de la protection de la
nature et du paysage:
Théo Hunziker